

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI.

Cette feuille devance d'un Jour à Lyon et dans le midi, les Journaux de Paris, pour les nouvelles de Paris et du Nord; et de plusieurs jours pour les nouvelles du midi de l'Europe.

On s'abonne à Lyon, au bureau du Journal, place St-Jean, N.º 3; chez Manel, libraire, place Louis-le-Grand, N.º 20; et chez Chambet, libraire, rue Laiont; dans les départemens, chez tous les Libraires et les Directeurs de postes. Prix: pour 3 mois, 15 francs; pour 6 mois, 30 francs, et 60 francs pour l'année, franc de port pour la France; les abonnemens à l'étranger doivent 2 francs de plus par trimestre. On ne recevra que les envois francs de port. S'adresser pour ce qui concerne la rédaction, au Directeur du Journal de Lyon, place Louis-le-Grand, N.º 1, à Lyon.

LYON.

La police recherchait les nommés Berjos et Lager, condamnés par contumace le 20 juin dernier, aux travaux forcés à perpétuité, comme prévenus de meurtre commis sur la personne de Marien Gaudelon. Le 5 juillet dernier, le jugement avait été exécutés en effigie. Il s'agissait de les découvrir les prévenus; la police y est heureusement parvenue; les deux meurtriers ont été arrêtés avant-hier, dans un lieu où ils se tenaient étroitement cachés.

Cette arrestation importante est due aux soins de M. le commissaire de police Richard, dont on ne saurait trop louer le zèle.

— Dans le compte que nous avons rendu de l'incendie qui a éclaté la nuit du 5 octobre, au quartier de Serin, nous avons omis de rendre justice au dévouement des pompiers de Vaise qui sont arrivés les premiers au lieu du danger. Nous recevons à cet égard une réclamation que nous nous empressons d'accueillir.

Si l'attention publique est peu occupée à Paris des élections; si les intérêts des Grecs et des Turcs sont devenus l'objet exclusif de toutes les conversations, il reste cependant encore quelque place pour les conjectures. Le désir de connaître l'avenir est une manie naturelle à tous les hommes. Les politiques ont par conséquent déjà commencé à rechercher quel sera le résultat de la session de la chambre des députés, qui doit s'ouvrir le 5 novembre. On ne dit pas un mot du budget, parce qu'il est inévitable; mais on demande si les Français auront enfin une loi définitive sur la presse, et si les journaux seront libres. On peut répondre d'avance à ces deux questions. D'abord, il n'y aura pas de loi définitive, parce que ce serait renouveler la première. A l'égard des journaux, ils n'auront pas plus de liberté qu'ils n'en ont maintenant. Cela est positivement décidé.

On peut regarder comme certain qu'il sera mis des entraves à la réimpression continuelle des ouvrages philosophiques des derniers siècles. La mesure qui a été adoptée ne consiste pas heureusement dans un mandement des vicaires-généraux; elle est simple et efficace. Un des articles de la loi qui sera proposée, porté en substance: *Tout ouvrage formant partie du domaine public, sera la propriété du gouvernement, et par conséquent ne pourra être réimprimé sans sa permission.* Il serait à souhaiter que la loi étendit en même-temps la propriété des ouvrages, (qui est maintenant restreinte à dix ans après la mort des auteurs), à vingt ou trente ans. L'argument le plus fort contre ce projet de loi, sera l'avantage que pourra en retirer la librairie étrangère.

— La section correctionnelle du tribunal civil de Perpignan a condamné, le 3 du mois courant, à six mois de prison et à rester à la disposition du gouvernement, après avoir subi leur peine, les nommés Cosme Alices et Jean Vignas, espagnols de nation, et Joseph Rousé, se disant de la Vallée de Carol. Ces individus sans passe-port et sans domicile connu, ont été arrêtés près de la ligne du cordon sanitaire, se dirigeant vers le Perthus. Ils étaient déconnus pour se livrer habituellement à la contrebande, et sans doute ils ne se portaient vers l'extrême frontière que pour aller se charger, en Espagne, d'objets de contrebande qu'ils auraient colportés dans le département.

— Les nouvelles de Barcelone ne cessent point d'être affligeantes. La contagion exerce les mêmes ravages à Barcelonnette. On craint, non sans fondement, que la population de ce malheureux bourg, que des précautions prises en temps utile auraient pu sauver, ne soit entièrement moissonnée. Ce fléau destructeur gagne tous les quartiers de Barcelone. Il a atteint la citadelle et le petit village de Gracia.

Telles sont les informations qui nous sont parvenues par le courrier de lundi dernier. Celui d'hier n'a pas été moins peu satisfaisant. On écrit que la consternation et le désespoir semblent ajouter à l'intensité du mal. La température est brûlante et contribue à accroître la désolation de cette grande cité. Les médecins ne se montrent pas d'accord sur la nature de la maladie. Les uns la reconnaissent pour la fièvre jaune, tandis que d'autres prétendent, dit-on, que c'est la maladie des nègres de Guinée. Il en est qui la regardent comme une fièvre maligne stationnaire. De là résulte une incertitude constante, une funeste hésitation dans le traitement et le choix des remèdes.

On a conté que dans les journées du 29 septembre au 2 octobre inclus, le nombre des morts avait été de plus de 300, tant

dans la ville que dans le bourg, et que celui des malades, dans la journée du 2, était de plus de 500. Il faut observer que ce calcul ne peut s'appliquer qu'aux établissemens publics. On ne peut point se rendre raison de ce qui se passe dans les maisons des habitans. La ville de Barcelone a été heureusement abandonnée assez à temps par la moitié au moins de sa population. La partie qui reste, et que la faux de la mort n'a point encore frappée, a été invitée par l'administration supérieure de la province à se porter hors de l'enceinte, à s'établir en rase campagne sous des tentes, ou dans les résidences qui se trouvent entre le cordon et la ville. On fait remarquer qu'il sera possible de se garantir de la maladie en respirant un air plus libre.

Cette mesure sagement dictée peut avoir d'heureux résultats. On mande que les habitans se montrent, en général, disposés à l'adopter.

La santé publique se maintient dans les résidences qui sont entre le cordon de Barcelone et notre frontière.

— Par un arrêté du 2 de ce mois, publié et affiché hier à Perpignan, M. le préfet du département a nommé les membres de l'intendance sanitaire qui doit être formée dans cette ville, et dont les attributions s'étendent sur les départemens des Pyrénées orientales et de l'Arriège, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 27 du mois dernier. Sont nommés de cette intendance MM. le baron Vasserot, maréchal-de-camp, commandant la subdivision, à Perpignan; le Maire de la ville de Perpignan; Massot aîné, docteur en médecine, membre du jury médical du département; Méric Jean, membre du conseil général du département, président du tribunal de commerce; Pons Pélissier, négociant; le docteur Masnou, médecin des épidémies; Bonafos, médecin des prisons et de l'hôpital civil; Silvestre Villalongue et Joseph Jaume, négocians. M. d'Arnaud aîné, conseiller de préfecture, est nommé pour remplacer M. le préfet dans la présidence de ladite intendance.

— Des commissions sanitaires sont créées dans les chefs-lieux des arrondissemens et des cantons, et dans les principales résidences du département.

CORRESPONDANCE.

Marseille, le 11 octobre 1827.

Les soins des autorités de Marseille sont toujours plus constans et plus suivis. Des la première nouvelle de l'apparence des dangers, M. le préfet des Bouches-du-Rhône qui, entouré dans le département, s'est hâté d'arriver. Ce digne magistrat a pensé que sa place était là où il y avait quelques craintes, et il est venu l'occuper. La prévoyance du préfet, du maire et des intendans de la santé, s'étend plus loin que le moment présent. Sur l'avis des médecins, qui prétendent que le germe pestilentiel qui infecte les côtes d'Espagne est trop âcre, et trop répandu pour ne pas recommencer ses ravages l'été prochain; ces magistrats vont établir un lazareth de prévoyance, à l'île de Tatonneau, qui pourra

SPECTACLES du 14 octobre.

GRAND-THEATRE. — On commencera à six heures. L'AUTEUR MORT ET VIVANT, opéra en un acte, de M. Planard; musique de M. Herod. — MM. Boucher, Damoreau; Mesd. Corinaldi; Folleville.

UN JEU DE BOURSE, ou La Bascule, comédie en un acte et en prose, de MM. Picard, Wafflard et Fulgence. — MM. Chapron, Constant, Mlle Fleury Chapron.

L'IRATO ou l'Emporté, opéra-parade en un acte et en prose, de Marsolier, musique de Méhul. — MM. Micaléf, Damoreau, Dérubellé; Mesd. Folleville, Corinaldi.

LA FAMILLE DES INNOCENS, ou Les Six Ingénus, ou Comme l'Amour vient, ballet-pantomime en un acte, de M. Dupont. — M. Mazurier; Mesd. Constant, Coëlia.

THEATRE DES CELESTINS. — On commencera à 5 heures et demie. L'HOMME A TROIS VISAGES ou l'illustre Proserit, mélodrame en trois actes, par M. Pizérecourt. — MM. Weis, Maurin, Hyppolyte; Mlle Dorsonville.

LE PETIT CHAPERON ROUGE, mélodrame-féerie en trois actes, à grand spectacle, par MM. Frédéric et Brazier. — MM. Prudent, Hyppolyte; Mesd. Edouard, Marigny.

ELYSEE LYONNAIS. — Grande Fête et brillante illumination. — Promenades aériennes aux grandes Montagnes. — Fête à tous les Théâtres. — Grands Exercices sur la corde par la famille LONGUEMARE. — Grand Feu d'Artifice. — Représentation au Théâtre pittoresque. Londres. — Théâtre des Puppi Napolitani. — Grandes Séances de Physique amusante.

CIRQUE OLYMPIQUE. — Les exercices du Chien Munito, qui lit, écrit, calcule, joue au domino, etc.

contenir cent malades environs, et qui étant éloigné d'une lieue et demie de Marseille, sera sans danger pour la ville. On assure que déjà les plans sont levés, les devis arrêtés, et que l'on va commencer l'ouvrage. Le nombre des malades diminue à Pomègues, et les précautions sanitaires sont toujours très-rigoureuses. La Santé a fait renfermer au lazareth une famille entière, dont les domestiques ou les paysans avaient ramassé quelques débris à demi-consumés du vaisseau danois, que l'on a brûlé ces jours passés, ainsi que je vous l'ai mandé. Ces débris flottaient à peu de distance du rivage; ils avaient été recueillis et portés dans une campagne dont tous les habitans sont au lazareth. Ils se plaignent, dit-on, et demandent des dommages et intérêts; mais c'est ici le cas, ou jamais d'appliquer le fameux proverbe : *Salus populi suprema lex*.

— Il est arrivé à Marseille un grand nombre de jeunes allemands, que les difficultés qu'ils avaient trouvées à s'embarquer à Trieste, ont amenés dans cette ville. Ils nolisent à leurs frais un bâtiment qui doit les conduire à Ibra. On dit que deux généraux français doivent s'embarquer avec eux; ils paraissent pleins du désir d'être utile à la cause qu'ils ont embrassée, et ne regretter qu'une chose, qui est de partir dans une saison si avancée, et de voir qu'ils seront obligés de remettre leurs exploits à la campagne prochaine.

— C'est par erreur que nous avions annoncé la nomination de M. Garnier, dans le département du Var, arrondissement de Brignoles. M. Garnier, il est vrai, présidait ce collège; mais c'est M. le baron Baron, son beau-frère, qui a été nommé député. Les trois députés nommés sont : *Toulon* : M. Paul de Château-Double.

Brignoles : M. le baron Baron.

Grasse : M. de Fabri.

On dit que tous les électeurs du collège du département portent aux deux places restantes M. le général Partonneau, et M. Dellile, riche propriétaire du pays.

M. le Rédacteur : Tandis qu'on répand dans le public des bruits plus ou moins alarmans au sujet de la maladie qui règne en Espagne, j'ai l'honneur de vous adresser quelques phrases rassurantes, qui sont le résultat de mes faibles recherches sur la contagion et ses effets. Je vous prie de les insérer dans votre journal comme une expression de mon zèle pour l'intérêt de mes concitoyens.

D. M.

« Bien des gens se sont persuadés que les miasmes délétères de la maladie qui règne en Espagne, et qu'on dit être la fièvre jaune, communément appelée, avaient déjà infecté l'air, au point de faire craindre que, de proche en proche, elle n'atteigne notre pays, et plus encore qu'elle n'envahisse tôt ou tard l'Europe entière, de manière à y devenir comme stationnaire.

» Depuis qu'on connaît les sources des maladies contagieuses et les conditions nécessaires pour leur développement, quel que soit le genre de fièvre qui en résulte, tous les médecins savent que les moyens d'en arrêter les progrès doivent être puisés, 1.^o dans les sages mesures que les autorités et les conseils sanitaires doivent prendre; 2.^o dans l'étude des causes éloignées dont la négligence peut favoriser l'infection et en amener les effets.

» Un fait historique confirmera ma première assertion : en 1718 et 1719, on remarqua que les personnes qui étaient dans Alep, lors de la peste, et qui eurent le soin de s'isoler dans leur maison, en conservant le calme et la fermeté nécessaires, conversaient impunément sur les terrasses, ou par les fenêtres élevées de leur maison, avec leurs voisins, prémunis comme elles, et que tous échappèrent au fléau qui avait moissonné un grand nombre d'habitans.

» Cette expérience, choisie sur tant d'autres analogues, doit rassurer mes concitoyens, et leur prouver l'importance des mesures prévoyantes de l'autorité; mais il ne faut pas se dissimuler qu'elle a besoin du concours de tous pour atteindre le but proposé.

» Par ce moyen seulement, nous pourrions fournir une nouvelle preuve que, quoiqu'il soit vrai que l'air soit le réceptacle des miasmes contagieux, il ne s'en charge que jusqu'à une certaine hauteur, et qu'il faut se mettre en contact avec l'infection pour en éprouver les effets; s'il en était différemment, l'espèce humaine serait bientôt détruite, ou mieux encore, elle le serait déjà depuis long-temps.

» Forcé de restreindre le développement de ma 2.^e assertion, je tirai avec Lind et autres, que les effets généraux de la contagion sont sédatifs; que la maladie dont il s'agit, ainsi que toutes les autres espèces de typhus, portent plus ou moins leur impression sédative sur le système nerveux et cérébral, et qu'enfin l'action des causes éloignées tendant également à affaiblir le corps à différens degrés, le dispose à recevoir l'infection et à en éprouver les effets, quels qu'ils soient. Parmi le grand nombre de ces causes éloignées qu'il convient d'éviter, la crainte et plus encore la peur occupent le premier rang. La pâleur et le froid des extrémités prouvent que la crainte affaiblit l'action du cœur et des gros vaisseaux, et diminue ainsi l'énergie du cerveau et du système nerveux. L'excès de cette modification, qui caractérise la peur, en produisant une faiblesse considérable, tue l'animal sur le champ.

Les auteurs épidémiques sont remplis du détail de ces effets pernicieux, et les médecins célèbres, MM. Chicoyneau, Didier et

Bailly, envoyés à Marseille lors de la fameuse peste, démontrent que le moyen le plus sûr de résister à la contagion, est de ne pas la redouter, puisque pas un d'eux ne fut atteint de la maladie, quoiqu'ils fussent très-prodiges de leurs soins et de leurs visites.

» Il est facile de voir par ce court exposé, combien il importe de mettre toute son attention, soit pour éloigner les moyens d'infection, soit pour se roidir contre elle, au cas que quelque imprudent lui donnât accès.

Voici le relevé général des élections qui étaient à faire par les collèges d'arrondissemens.

Ardeche. — MM. Ladreyt de la Charrière, président du collège; baron Du Bay, *idem*.

Aveyron. — MM. Dubruel, président du collège; le vicomte de Bonald, *idem*; de Lauro, *idem*.

Arriège. — M. Lingua de Saint-Blanquat, président du collège.

Calvados. — MM. de la Pommeraiie; Bazire, président du collège; Héroult de Hottot, *idem*; Brochet de Vérigny, préfet de l'Oise.

Charente. — MM. Pougeort du Limbert; Otard, maire de la ville de Cognac; Albert, président du Collège.

Haute-Garonne. — MM. de Limairac, président de collège; de Villèle, *idem*; de Puymaurin, *idem*; le vicomte de Castelbajac,

Jura. — MM. Jobez; de Vaulchier, président de collège.

Loir-et-Cher. — MM. de Salaberry; Jusse Beauvoir, président de collège.

Loire-Inférieure. — MM. Louis de Saint-Aignan; comte Auguste de Juigné; marquis de Foucault, de Frénilly.

Lot-et-Garonne. — MM. le général baron Lafont, vice-président de collège; Becay de la Caussade, membre du conseil général et maire de Montflanquin; de Martignac, président de collège.

Marne. — MM. de la Boulaye, président de collège; Royer-Collard; Jobert.

Meurthe. — MM. le baron Louis; le général Grandjean; Laruelle.

Pas-de-Calais. — MM. de Tramecourt, président de collège; Fontaine, président du tribunal de commerce de Boulogne; Harlé, député sortant; baron de Coupigny, ancien député.

Puy-de-Dôme. — MM. le baron Louis, le comte de Chabrol-Tournoël, président de collège; Favart de Langlade, *idem*; Pourrat, maire de la ville d'Ambert.

Seine-et-Oise. — MM. de Jouvencel, ancien maire de Versailles; Bouchard-Descarneaux; baron Delaire, député sortant; de Biancourt, président de collège.

Var. — MM. Baron, président de collège, baron de Fabry, premier président de la cour royale d'Aix; Paul de Château-double député sortant.

Yonne. — MM. le marquis de Villefranche, président de collège; Hay, *id.*; Jacquinet-Pampelune, *idem*.

Le collège des Pyrénées-Orientales, qui, en raison du petit nombre des électeurs, est tout-à-la-fois collège d'arrondissement et de département, n'a commencé ses opérations que le 10 de ce mois.

M. le baron Louis, ayant été nommé à-la-fois dans le département du Puy-de-Dôme et celui de la Meurthe, il y aura lieu de procéder, après son opinion, à une nouvelle élection dans l'un de ces départemens.

La mort de M. Gossuin, député du Nord, donnera lieu de procéder aussi dans ce département à une élection, dans celui des arrondissemens qui sera désigné par la voie du tirage au sort dans la chambre des députés.

Les députés à élire par les collèges de département, y compris les deux à nommer par le département des Pyrénées-Orientales sont au nombre de 36

PUY-DE-DÔME. — Collège de département.

L'ouverture de la première séance a eu lieu aujourd'hui 10 octobre, à neuf heures et demie, sous la présidence de M. le comte de Chabrol-Crousol, conseiller-d'état, directeur-général de l'enregistrement et des domaines. Le bureau formé provisoirement par M. le président, a été confirmé à la majorité. Sur 223 votans, M. Juge-Solagnat, ancien maire de Clermont, a été maintenu comme secrétaire par 158 voix. M. de Rigny, ancien préfet, en a eu 48. On été maintenus comme scrutateurs, MM. de Monfleury, par 165 voix; de Salvert, sous-préfet de Riom, par 160; de Larocche-Lambert, par 159; d'Aubières, par 155. — MM. le général Becker, 51; le duc de Massa, 50, le baron Grenier, premier président de la cour royale, 50; le baron de Barante, pair de France, 49.

NOUVELLES DIVERSES.

— On écrit de Cherbourg le 5 octobre :

Dans la soirée d'hier, un vent de nord-ouest très-violent s'étant élevé, il en est résulté des événemens assez désastreux sur notre rade; de seize à dix-huit navires qui étaient mouillés, cinq ont été jetés par la force de la tempête sur la côte de Tourlaville. Ce sont les trois mâts *la Ville de Cette*, capitaine B. Turrel; *le Murs*, capitaine le Netrel, tous deux partis du Havre, en destination pour les colonies; une goëlette de Caen; un chasse-marée breton, qui a perdu son grand mât, et une gabarre pour le transport du granit; ces deux navires ont été relevés à la marée de ce matin, et sont entrés dans le port. On espère que les trois mâts *la*

Ville de Cette pourra être retiré de la côte sans accident, attendu qu'il ne fait pas d'eau. Le brick le *Mars* a été moins heureux, car il a touché sur les rochers, et le lieu où il pose n'est pas bon. Ce navire fait beaucoup d'eau, et il faut tout le travail des pompes pour qu'elle ne s'élève pas dans la cale au-dessus de quatre pieds et demi; on s'occupe de son déchargement.

— Il a été trouvé, le 15 septembre dernier, sur la côte de Saint-Jean-de-Mont, arrondissement des Sables-d'Olonne, département de la Vendée, une bouteille cachetée, renfermant un billet constatant qu'elle a été jetée du bâtiment de S. M. B., le *Grohm-Moore*, le 6 juillet précédent, par les 47° 47' de latitude nord, et les 7° 51' de longitude ouest (probablement du méridien de Greenwich.)

M. James Lash, officier de la marine anglaise, qui a signé le billet, fait connaître que son intention a été de rechercher qu'elle est la direction des courans dans le golfe de Gascogne (Bay of Biscay.)

— On mande de Gray que les blés dans les premiers jours de ce mois, étaient demandés à 14 fr. l'hectolitre; mais on s'y attendait à une baisse, lorsqu'il n'y aurait plus de blés nouveaux à livrer au commerce. Les travaux de la campagne retardent les arrivages. Il s'achète peu d'autres denrées. Le raisin n'est pas encore mûr; il pourrait dans plusieurs vignobles. Nous avons, dit le correspondant, une température froide et pluvieuse qui ne laisse que l'espoir de vendanger dans une quinzaine. Ce vin sera bien mauvais et en très-petite quantité.

— Les astronomes français, qui étaient autrefois les premiers à nous donner des nouvelles du ciel, se sont bien ralentis de leur ardeur pour la science. Ce n'est plus aujourd'hui que par les feuilles étrangères que nous sommes informés des phénomènes célestes. Un journal allemand nous apprend que les 16 et 18 de ce mois, Jupiter et Saturne feront leur conjonction à minuit, et qu'ils seront visibles toute la nuit. La rencontre de ces deux planètes au même signe n'a lieu que tous les vingt ans.

— On lit dans le *Journal du Cler*, du 2 octobre.

« Les laines, qui sont à peu près la seule branche commerciale de notre pays, prennent aujourd'hui un peu de faveur. Des marchands étrangers viennent en acheter soit en surge, soit en blanc. Nous en attribuons la cause au fléau qui afflige actuellement l'Espagne. L'importation en France des belles laines espagnoles était nécessairement prohibée, nos laines indigènes doivent avoir plus de prix. »

— M. le procureur-général de la cour royale d'Aix, a interjeté appel en cour de cassation, contre l'arrêt prononcé en faveur de M. e Chabas, avocat du Caducée.

— On écrit de la Suisse :

Le directoire fédéral, par circulaire du 4 octobre, communique aux gouvernemens cantonnans, une lettre par laquelle M. de Faily, chargé d'affaires de France, lui observe que les extraditions d'individus réclamés, soit poursuivis, ne pouvant se faire en France que par ordre du Roi, la correspondance diplomatique devient nécessaire pour ces sortes de demandes, et que c'est irrégulièrement que, depuis quelque tems, des autorités cantonales se permettent de correspondre pour ces sortes d'objets avec les autorités départementales.

Le gouvernement de Tessin a publié le 27 septembre une proclamation dirigée contre divers bruits aussi absurdes qu'alarmans, répandus par la malveillance. On assurait entr'autres que les troupes autrichiennes augmentées accidentellement aux environs de Côme, étaient destinées à une occupation militaire du canton. Les personnes qui se rendraient dorénavant coupables de répéter ces absurdes nouvelles, seraient regardées comme ennemies de leur patrie, et traduites devant les Tribunaux, pour être punies exemplairement.

— Une affaire d'un genre très-extraordinaire va occuper la Cour d'assises. Un Ecossais nommé William Macdonnall, poursuivi pour émission faite à Paris, de 40,000 francs de faux billets de la banque d'Ecosse, s'était réfugié sur le territoire belge. Le gouvernement français a demandé et obtenu son extradition. Le prévenu, arrêté à Gand, a été conduit à Paris de brigade en brigade. Cependant, on n'a pas été médiocrement surpris de voir le prisonnier arrivé dans la capitale, réclamer tout-à-coup sa liberté, disant qu'il n'était coupable que d'un seul crime contre lequel notre législation n'a prononcé aucune peine. A l'en croire, il ne serait point le véritable William, mais son frère James Macdonnall, et aurait conçu et exécuté le hardi projet de le délivrer en route, en revêtant des habits tout à fait semblables à ceux du prévenu. Après avoir suivi à cheval la voiture dans laquelle on emmenait le prisonnier, il aurait profité d'un moment favorable où on le faisait descendre dans une auberge de Courtrai, pour prendre furtivement la place de son frère, et c'est lui que la maréchaussée des Pays-Bas aurait livré sur la frontière à la gendarmerie française. Cette cause singulière, où avant de discuter le fond de l'accusation, il faudra d'abord constater l'identité du prévenu, sera plaidée par M. Chaux-d'Estange.

Note des éditeurs. Un fait pareil s'est passé il y a quelques années entre deux frères médecins de Lyon, dont l'un était accusé d'un délit politique. Tous les journaux d'alors répétèrent le trait de générosité de M. le docteur Mountain cadet, qui eut l'adresse de se substituer à son frère accusé, qu'il fit évader par ce moyen.

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée le Roi a travaillé avec plusieurs de ses ministres.

M. gr le prince de Talleyrand est venu offrir ses hommages au Roi.

A midi, les troupes de la garde montante ont défilé devant M. gr le lieutenant-général aide-major-général de service.

A une heure, les Enfans de France ont été se promener à Bagatelle.

A trois heures, le Roi a été se promener à Vincennes.

MADAME et les Princes sont arrivés à six heures de Rambouillet.

— L'épouse d'un homme de lettres fit hier une chute dans la rue de... Elle avait sur elle des ciseaux qui, par l'effet de la chute, lui ont fait une blessure très-dangereuse à la poitrine.

— Tous les jours des prélats archimandrites célèbrent l'Office divin dans l'église de St-Roch, vers les onze heures du matin; un grand nombre de Grecs qui sont à Paris y assistent régulièrement.

— Quelques difficultés se sont probablement élevées lors de l'élection de MM. Castelbajac et de Limairac, puisque le Drapeau blanc assure aujourd'hui que ces deux députés ont été nommés au premier scrutin, tandis que les rédacteurs du Constitutionnel soutiennent qu'ils ne l'ont été qu'au second.

— Le sacre MM. les évêques de Luçon, de Nismes et de Meude, dont les bulles sont arrivées à Paris, aura lieu le dimanche 21 octobre dans l'église de Saint-Sulpice. Les prélats partiront de suite pour leurs diocèses.

Les prélats élus, et qui sont déjà évêques, n'auront, après la réception des bulles, qu'à prêter leur serment de fidélité; ce sont MM. les archevêques de Sens, de Reims et d'Avignon, et M. l'évêque de Chartres.

— M. le prince de Talleyrand est de retour à Paris, de sa terre de Valençay.

— La chambre du conseil du tribunal de première instance de la Seine a renvoyé à la cour royale, chambre d'accusation, J. L. Homester dit *Dur-aux-Poules*, cocher de cabriolet, comme prévenu d'avoir commis un homicide sur la personne de la femme Capelin, écaillere.

— Tous les soirs, depuis quelques jours, une foule de curieux s'arrête sur le Pont-neuf, pour regarder au travers d'une longue-vue, différentes planètes sur lesquelles les astronomes parisiens font de très-grandes dissertations. Ils prétendent que plusieurs de ces planètes doivent incessamment se rencontrer et que le choc qui s'opérera au moment de la rencontre, produira une lumière si étincelante que les yeux auront de la peine à la supporter.

— Le steur ***, sentant approcher sa fin, appelle sa femme, qu'il avait tourmentée toute sa vie, et lui montrant un billet de banque de mille francs: *voilà le dernier*, lui dit-il, *et tu n'en auras rien...* Aussitôt il le déchire, en avale les morceaux et rend le dernier soupir. Un seul fragment du billet a cependant été conservé par hasard, on se propose de le présenter à la banque, et de prouver par témoins la destruction du billet. On rapporte que le médecin était présent à ce dernier acte de violence de son malade. Le fait est arrivé avant-hier à Paris.

— Voici les détails qu'on donne sur la mort d'un prisonnier détenu pour dettes à Sainte-Pélagie :

« Les prisonniers pour dettes n'ayant à proprement parler, commis aucun délit, sont en tout pays traités avec moins de rigueur que les autres détenus. En France même, où le système de police intérieure des prisons est loin d'être trop relâché, on ne se croyait pas jusqu'ici dispensé de montrer quelque condescendance envers des personnes que leur infortune plus souvent que leur inconduite fait priver de leur liberté; mais depuis quelques semaines on en est revenu à Sainte-Pélagie à un régime sévère, auquel n'étaient plus accoutumés les prisonniers pour dettes. Chacun d'eux est maintenant aussi soigneusement enfermé tous les soirs dans sa chambre qu'un prisonnier d'état. Cette mesure toute nouvelle, qu'aucun sujet de plainte ne semble avoir provoquée, a déjà été cause d'un accident bien déplorable. M. Mony, qui était enfermé depuis sept mois, et dont la santé s'altérait de jour en jour, a été pendant la nuit du 31 septembre au 1. er octobre, frappé d'un coup de sang. Vainement ses camarades de prison avaient imploré la faveur de veiller près de lui, ils n'avaient pu fléchir la sévérité de leur gardien, et ils ont eu la douleur d'entendre leur ami se débattre contre une affreuse agonie, sans pouvoir lui procurer les secours de la religion, ni lui porter ceux de l'humanité. »

E X T E R I E U R.

RUSSIE.

Wilna, le 1. er septembre. — Le passage des troupes de de toute arme n'a pas discontinué pendant les derniers jours du mois passé. La plupart ont seulement passé la nuit ici, pour continuer leur route vers les frontières sud-ouest de l'empire. Venus des provinces de l'intérieur, ces militaires étaient tous pleins d'amour et d'enthousiasme pour notre auguste souverain et du désir de pouvoir montrer bientôt leurs bonnes dispositions dans la guerre pour la religion et l'humanité. Il se trouvait parmi eux plusieurs corps que nous vîmes passer par notre ville, il y a environ sept

ans, pour délivrer l'Europe occidentale de la tyrannie étrangère, et le souvenir de cette époque mémorable vit encore dans tous les cœurs. Nos braves guerriers se flattent d'être appelés de nouveau à briser les fers de leurs frères chrétiens dans le sud-est de cette partie du globe et à rétablir dans ces contrées si intéressantes par le souvenir de leurs anciens habitans, l'empire de la civilisation en arrachant à la poussière de nobles débris, que quatre siècles de barbarie et de despotisme ont fait disparaître. L'on peut se figurer aisément que l'idée du but probable de la marche de ces troupes, a ajouté une espèce d'enthousiasme à la cordialité avec laquelle les habitans de notre ville accueillent ordinairement nos troupes. Le passage de troupes et de munitions de guerre n'est pas moins actif par Witepsk et Smolensk. Un grand nombre de chevaux des campagnes est sans cesse en réquisition pour transporter des munitions. Les équipages de l'empereur sont arrivés de Pétersbourg à Witepsk, où S. M. est attendue incessamment.

— Des feuilles publiques donnent, sous la rubrique de Riga, ce qui suit : Nous avons lu avec surprise, dans plusieurs journaux, des nouvelles concernant les mouvemens de notre armée que nous ignorons entièrement ou qui, tout au moins, ne sont pas conformes à la vérité. Nous pensons sans doute comme ces feuilles qu'une rupture avec la Porte paraît à peu près inévitable; mais cette opinion tient à de grandes combinaisons politiques, plutôt qu'à des faits que chaque feuille, selon sa couleur, habilite à sa manière, peut en tirer des conséquences gratuites.

On lit dans les mêmes feuilles, d'une date postérieure, que les gardes ont reçu l'ordre de se mettre en marche dans la direction de Moskow, ce qui autorise à croire qu'elles vont se porter sur les frontières de la Turquie. Il est au reste certain que l'empereur est attendu à Witepsk et que ses écuries y sont arrivées depuis quinze jours. Quarante mille pouds de munitions ont été envoyés de Bobroisk dans l'Ukraine, d'où l'on conclut que l'armée du Pruth sera considérablement renforcée et que les hostilités ne tarderont pas à commencer.

SUEDE.

STOCKHOLM, 21 septembre. Le roi et le prince royal sont revenus hier dans cette capitale. — La statue de Charles XIII sera découverte le 4 novembre, jour anniversaire de la réunion de la Norvège avec la Suède.

ESPAGNE.

MADRID, le 1.er octobre. (Correspondance particulière.) — Le lieutenant-général Cayetano Valdés, vient d'être nommé chef politique et commandant-général de la province de Cadix; le maréchal-de-camp Antonio de la Torre va occuper les mêmes fonctions dans celle de Murcie; et on assure que l'ex-ministre de la guerre, Moreno Daviz, est également nommé chef politique de Séville.

— M. Michel Cabrera de Nevarres, arrivé récemment de l'Amérique méridionale, a eu une longue entrevue avec le ministre d'outre-mer. Depuis long-temps ces malheureuses provinces réclament des secours de la mère-patrie, qui, s'ils étaient promptement accordés, resserreraient davantage les liens qui les unissent à nous; il paraît que la mission de M. Cabrera a pour but d'en renouveler la demande avec de vives instances.

— Deux des orateurs du club de la Fontaine-d'Or ont été arrêtés et conduits en prison. Un d'eux écrit à un de ces amis : « Dans ce local, il y a un mélange admirable de libéraux et de serviles exaltés; quels sont donc les sentimens que la nation désapprouve ? »

— Depuis quelques jours l'imprunt reprend une nouvelle faveur.

— L'Impartial, nouveau journal, attaque les principes du Régulateur; il l'accuse de zâter la cause des constitutionnels en s'exprimant sans aucun ménagement envers les souverains et les autres gouvernemens de l'Europe, notamment ceux qui portent le nom de la famille qui règne en Espagne.

— Dans toutes les villes où la mort du général Aro Agüero est connue, on célèbre des funérailles en son honneur.

— Les habitans de la ville de Tudese ont porté plainte au chef politique de leur province contre les auteurs de la destruction de la pierre de la constitution, à Corella, et de leur impunité; ils accusent le clergé d'être l'auteur de tout ce qui se fait en haine de la constitution.

— La fièvre jaune s'étant manifestée à Palma, dans l'île de Majorque, les autorités sont sorties de cette ville, et se sont rendues à la chartreuse de Vandemose, à trois lieues de là.

— Ainsi qu'on l'avait annoncé, la séance d'ouverture des cortès a eu lieu le 28 du mois dernier; tout s'est passé en bon ordre. On a remarqué seulement que la tribune réservée au corps diplomatique n'était pas occupée; en voici probablement la cause. L'article 165 du règlement des cortès, prescrit aux personnes qui sont aux tribunes (la famille royale exceptée) de se tenir debout tant que le Roi est dans la salle des séances. Dans la dernière séance royale, MM. les diplomates ne s'étant pas conformés à cet article, la commission permanente le fit sentir au ministre des relations extérieures, qui sans doute aura dirigé une note en conséquence. On observe que les ambassadeurs ou ministres ne sont pas invités d'assister au congrès comme représentant leurs souverains, mais comme des personnages de distinction; et tandis que le cardinal archevêque de Tolède, membre du conseil d'état, reste debout, il semble que ces messieurs ne devraient se faire aucun scrupule à se conformer à nos lois et à nos usages.

— Un journaliste de Valence appelle l'empereur Napoléon le génie des batailles.

Séance royale du 28 septembre. — Voici quelques passages du discours de Sa Majesté.

Messieurs les députés: « Depuis que j'ai fait connaître aux cortès, les motifs qui me décidaient à les convoquer extraordinairement, rien n'a tant occupé mon ame royale, comme le désir de les voir réunies. Je les contemple donc avec la plus grande satisfaction, et je m'abandonne tout entier à l'espérance du bien être de la patrie, qui sera le résultat de leurs travaux. »

S. M. annonce ensuite que le congrès aura à s'occuper de la division du territoire, et des moyens efficaces pour faire concorder avec elle le gouvernement politique; viendront ensuite les codes, les ordonnances militaires, le projet de décret organique de la marine, et le décret pour la milice active, les mesures qu'il convient d'adopter pour la tranquillité et le bonheur des Amériques; l'examen et la réforme du tarif des douanes, la liquidation des fournitures, les moyens nécessaires pour empêcher le cours des monnaies fausses ou défectueuses, venant de l'étranger; le projet de décret sur les établissemens de bienfaisance. S. M. finit par dire qu'elle comptait sur la prudence et la circonspection qui ont signalé toutes les délibérations des sessions précédentes; et que sous ce rapport, l'Europe et la nation entière admireront les cortès, comme elle ne cessera de les considérer comme le premier appui de son trône constitutionnel.

Dans sa réponse au discours de S. M., le président lui rend grâce de la fine délicatesse qu'elle a eue de convoquer les cortès extraordinaires, pour le 24 septembre, anniversaire de leur première installation en 1810. Le congrès, dit-il, est sensible à l'occasion favorable que lui offre S. M. de lui donner de nouvelles preuves de son patriotisme le plus pur. La nation espagnole abhorre l'arbitraire ainsi que la désastreuse anarchie; et quoique jalouse de ses libertés, elle ne veut que celles qui seront soutenues par les lois, et qui ne puissent jamais dégénérer en licence, ni en aucune autre forme de gouvernement, autre que la monarchie moderne, telle qu'elle est établie par la constitution. Heureuse union, que celle de la liberté avec la monarchie constitutionnelle et le bon ordre! Plaise au ciel! Sire, que cette alliance si heureuse se perpétue à jamais; que la constitution et le trône constitutionnel se consolident une fois pour toute, pour le plus grand bonheur de notre patrie, et de notre monarchie adoré; car la patrie et le monarque ne font qu'un.

AVIS.

Le sieur Chambet, fils aîné, quai des Célestins, n.º 2, vi nt d'ouvrir un cabinet de lecture, où l'on trouve les meilleurs journaux politiques et littéraires, et les brochures nouvelles les plus saillantes. Ce cabinet est attaché à sa librairie, et MM. les lecteurs auront à leur disposition, pendant la séance, les livres qui composent le magasin d'abonnement.

Le sieur Chambet fils, abonnera aussi aux journaux du lendemain. — Au cabinet de lecture du sieur Devers, place des Célestins, on continue d'abonner aux journaux de Paris et de Lyon, pour la ville et la campagne.

PRIX DES GRAINS. — MARCHÉ du 13 octob. 1821.

Le double boisseau.		Le double boisseau.	
Froment beau.	4 f. 15 c.	Idem moindre.	2 f. 10 c.
Id. moyen.	4	Mais.	
Idem moindre.	3 95	Blé noir.	1 65
Seigle beau.	2 35	Avoine.	1 65
Id. moindre.	2 30	Pommes de terres rouges.	
Orge belle.	2 15	Id. blanches.	

BOURSE DE LYON. — Cours du 11 octob.				BOURSE DE PARIS. — Cours du 11 octob.			
		Un Mois				Trois Mois	
Amsterdam	Argent.	Lettres		Papier.	Argent.	Papier.	Argent.
Amsterdam id.	30			Amsterdam id.	59 1/8		59 3/8
Londres id.	30	59 3/4		Amsterdam p.	1 1/2	180 p.	1 3/4 p.
Hambourg id.	30	25 3/4 55		Berlin id.	182	180 1/2	180 1/2
Hambourg id.	30	180		Berlin p.	5 f. 57 c.	5 f. c.	5 f. c.
Auguste id.	30			Londres id.	25 f. 55 c.	25 f. 50 c.	25 f. 50 c.
Auguste id.	60			Madrid eff.	15 f. 60 c.	15 f. 50 c.	15 f. 50 c.
id.	90	247		Cadix eff.	15 f. 55 c.	15 f. 45 c.	15 f. 45 c.
Madrid id.	60	15 40		Bilbao id.	15 f. 55 c.	f. c.	15 f. 45 c.
Cadix id.	60	15 35		Lisbonne id.	556	560	560
Lisbonne id.	90			Porto id.	556	560	560
Livourne id.	30			Genes eff.	475	475	471
id.	60	504		Livourne id.	509	504	504
id.	90			Naples id.	453	448	448
Milan id.	30	2 p. 10		Vienne eff.	251	249	249
id.	60			Vienne p.	5 p.	5 p.	6 p.
id.	90			Milan id.	1 3/4 p.	2 3/4 p.	2 3/4 p.
Gènes id.	30			Auguste id.	250	248	248
id.	60	475		Bâle id.			1 5/8
id.	90			Francfort id.			1 1/2 p.
Naples id.	30			St. Pétersb. id.			95
id.	60	426		Lyon id.		1 1/8 p.	1 1/8 p.
id.	90			Bordeaux id.		1 1/4 p.	1 1/8 p.
Bâle id.	30			Marseille id.		pair p.	1 1/8 p.
id.	60			Montpellier id.		1 1/2 p.	1 1/2 p.
id.	90			Or en barr. à 1000/1000, le k.	575 f. 44 c.	575 f. 44 c.	575 f. 44 c.
Francfort id.	30			Or en barr. à 900/1000, le k.	509 f. 11 c.	509 f. 11 c.	509 f. 11 c.
id.	60	4 1/4		Pièces de 20 et 40 f.	210.	5 f. 25 c.	5 f. 25 c.
id.	90			Quadruples neuves, la pièce.	83 f. c.	83 f. c.	83 f. c.
Vienneseff. id.	30			Ducats de Hollande et d'Aut.	11 f. 75	11 f. 75	11 f. 75
St. Pétersb. id.	30	à vue	318	Arg. en barr. à 1000/1000, le k.	218 f. 90 c.	218 f. 90 c.	218 f. 90 c.
Paris id.	30	31		Arg. en barr. à 900/1000, le k.	197 f. 11 c.	197 f. 11 c.	197 f. 11 c.
id.	60	118		Piastres, la pièce.	5 f. 35 c.	5 f. 35 c.	5 f. 35 c.
id.	90	318		EFFETS PUBLICS du 11 Octob.			
Bordeaux id.	70	518		Cinq p. 100 Cons. J. du 20 sept. 1821.	40 f. 40 c.	40 c.	40 c.
id.	100			250. 400 500. 500. 250. 200. 250. 200. 250.			
Marseille id.	10	pair.		Rec. de liq. au p. J. du 21 Mars 1821.	95 f. 65 c.	95 c.	95 c.
id.	30	114		Annuités à 4 pour 100 avec prime. 1127 f. 50 c.			
id.	60	518		Annuités à 6 pour 100 f. c.			
id.	90	1 p. 10		Ag. de la B. de F. J. de 1.er Juillet 1821.			
Montpellier id.	10.	pair.		Rentes de Naple, 5 p. c. J. du 1.er Juill. 75 3/4 p.			
Nismes id.	10	pair.		Oblig. de la Ville. J. du 1.er Juillet 1821. 120 p.			
Toulouse id.	30						
Beaucaire id.	foir.						
Piastres id.							
Or. 20 et 40 id.		118					
Escompte id.		5 p. 10					
Barres d'ar.							